

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

J'ai toujours été conservateur, mais devant des mesures comme ce tarif, j'éprouve de plus en plus de mal à le demeurer. C'est le sentiment qu'éprouvent un grand nombre de conservateurs travaillant dans le secteur.

Le gouvernement n'est pas très malin de s'imaginer qu'il réussira à faire élire qui que ce soit dans la région de l'Atlantique en imposant des droits d'usagers et des taxes qui encore une fois nuisent à la région la plus démunie du pays.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme le député souhaite nous faire part d'arguments qu'il n'a pas eu le temps de développer à fond, je demande le consentement unanime de la Chambre pour lui permettre d'expliquer son point de vue au sujet du secteur de production des arbres de Noël, ce qui est de toute évidence important pour la région de l'Atlantique et a trait au sujet du débat.

Des voix: D'accord.

M. Cardiff: Non.

M. le vice-président: Le consentement n'a pas été accordé.

● (1300)

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je prends la parole pour faire état de certaines opinions et de celles de mes électeurs et d'autres qui vivent dans des régions non directement touchées par le droit à l'exportation sur le bois d'oeuvre. Toutefois, ils s'inquiètent vivement de l'incompétence du gouvernement en l'occurrence et de certaines répercussions sur la souveraineté du Canada.

Il y a des conséquences directes dans le domaine des communications et de la culture, domaine où je travaille avec acharnement. Le lien qui existe entre l'industrie du bois d'oeuvre et les négociations sur le libre-échange en général ainsi que l'état, la vitalité et l'indépendance des communications et du secteur culturel sont des questions très importantes. Je voudrais donc examiner certaines répercussions du droit à l'exportation sur l'industrie du bois d'oeuvre et l'économie canadienne en général.

Le Nouveau parti démocratique estime que cet accord porte une atteinte très grave à la souveraineté canadienne. Par exemple, la substitution de droits de coupe accrus au droit à l'exportation ne peut se faire qu'avec l'assentiment des États-Unis qui veulent s'assurer que les droits de coupe majorés correspondent au droit à l'exportation.

Bien qu'on soit généralement d'avis que les droits de coupe, notamment en Colombie-Britannique, sont bas et qu'ils devraient être haussés, nous nous offusquons à l'idée que les États-Unis décident de la valeur de cette ressource qui, aux termes de notre constitution, est du ressort provincial. En outre, cela crée un précédent dangereux pour d'autres industries car les États-Unis ont identifié de nombreuses sources d'irritation dans d'autres industries dont certaines sont indispensables à l'épanouissement et au bien-être économique des familles et des localités au Canada.

D'après l'interprétation américaine de l'accord, il est particulièrement interdit au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux d'accorder des subventions, des prêts à faible taux et d'autres avantages à l'industrie forestière. En d'autres termes, le gouvernement s'est engagé à ne pas accorder à l'industrie forestière de subvention, au sens des Américains, qui puisse compenser à leur avis le droit à l'exportation. Le NPD et beaucoup d'experts indépendants ont dit que l'État

doit aider l'industrie à se moderniser. Il y a dans l'industrie de vieilles scieries, spécialement sur la côte de la Colombie-Britannique, qui ont besoin d'être aidées, pour doter le secteur de nouvelles installations capables de livrer des produits plus finis et à plus forte valeur ajoutée. Mais ces programmes-là, et même ceux visant à former les travailleurs déplacés de l'industrie forestière, seront soumis au contrôle américain. Il y a là une ingérence insupportable dans des décisions économiques canadiennes. Le pouvoir est donné aux États-Unis d'orienter l'évolution d'un important et même vital secteur canadien qui est absolument indispensable à l'économie. Il n'y a jamais eu d'intervention aussi flagrante dans notre processus décisionnel.

Le fait que la taxe s'applique uniquement aux exportations vers les États-Unis est contraire aux règles de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le gouvernement reconnaît que cette taxe va à l'encontre des engagements qu'il a pris dans le cadre du GATT, et que nos concurrents forestiers de la Suède, par exemple, pourraient se présenter au GATT pour exiger que nous augmentions de la même façon les prix de nos produits forestiers exportés vers la CEE et les autres marchés où nous concurrençons la Suède. La voie adoptée par le gouvernement risque de provoquer de nouvelles difficultés pour l'industrie et pour ses exportations ailleurs dans le monde.

Les Canadiens sont extrêmement préoccupés par l'ineptie et le flottement dont le gouvernement a fait preuve dans ce dossier. Ils ne gobent pas l'argument voulant qu'il soit nécessaire d'avoir un pareil accord pour conserver l'argent au Canada.

Le passage du prélèvement à l'exportation à l'augmentation des droits de coupe ne peut se faire que par la voie d'un accord fédéral-provincial. Mais les provinces ont des passés différents, elles ont des méthodes différentes d'appliquer les droits de coupe aux entreprises. C'est ainsi que les droits de coupe sont à peu près trois fois moins élevés en Colombie-Britannique qu'en Ontario et au Québec. Est-ce que l'Ontario et le Québec vont devoir augmenter leur droit de coupe autant que la Colombie-Britannique, ou la Colombie-Britannique pourra-t-elle changer son système si l'Ontario ne veut pas faire de même? Ce sont là des questions ardues qui risquent de provoquer des difficultés énormes dans les relations interprovinciales.

Ce qui préoccupe avant tout les Canadiens, c'est le fait que cette solution constitue un précédent dont les États-Unis peuvent s'autoriser pour faire pression pour arracher de nouvelles concessions, qu'ils ont déjà demandées dans les secteurs des ressources naturelles, de l'agriculture et des industries culturelles. Les Américains ne se sont pas gênés pour exiger ces concessions dans les négociations. C'est ainsi que la Commission des droits d'auteur a tenu des audiences il y a eu un an l'été dernier, et les grandes sociétés américaines comme CBS, NBC et ABC ont fait valoir des prétentions les plus extravagantes en fait d'indemnités nouvelles qu'ils réclament du gouvernement et des radiodiffuseurs canadiens. Elles ont prétendu que les montants énormes qu'elles récoltaient au Canada au moyen de leurs exportations culturelles n'étaient pas suffisants. L'un des principaux sujets de friction entre le Canada et les États-Unis réside dans le domaine de la radio et de la télévision où des millions et des millions de dollars sont en jeu. Nous nous opposons à toute négociation touchant nos industries culturelles.